



# CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

« VACANCES D'HIVER 2019 »

(Ouverture sous réserve de 10 inscriptions par jour minimum)

**Du lundi 18/02 au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019**

**Thème :**

**Flocon de neige et boule d'humeur**

**Accueil des enfants scolarisés âgés de 3 à 11 ans.**

- De 6H30 à 12H15 et de 13H15 à 18H15 ou
  - Accueil à la journée, avec possibilité de prendre le repas sur place.
- Début des activités pour tous : 9 H 00** (sauf pour sortie lointaine)



**Les portes de l'accueil de loisirs sont fermées au public de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30**

**Tarifs comprenant :**

**L'encadrement, les activités, les transports et les goûters.**

	Tarifs journée avec repas			Tarifs journée sans repas ou demi-journée		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
De 0 à 750€	14.50 €	13,50 €	12.50 €	9.50€	8€	7.10€
751 à 1200€	15 ,50 €	14,00 €	13,00 €	10 €	8,50 €	7.50 €
1201 à 2000€	16,00 €	14,50 €	13,50 €	11,50 €	10 €	9 €
2001€ et plus	17,00 €	15,50 €	14,50 €	13,50 €	12 €	11 €

**Période des inscriptions :**  
***Du lundi 28/01 au vendredi 8/02/2019***

**\*Vous pouvez inscrire votre enfant via le [portail famille](#).**

**Chaque inscription validée sera facturée**  
**Il n'est pas possible d'annuler des journées réservées**

*\*Si vous n'avez pas internet, vous pouvez aussi vous adresser  
auprès de Mme Grégoire Karine aux heures d'accueil périscolaire  
et au secrétariat général au 2eme étage de la mairie  
de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 sauf les mardis et samedis matins.*

**En cas d'absence, le remboursement interviendra uniquement sur présentation d'un  
certificat médical au nom de l'enfant accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.**

**Pièces à fournir lors de l'inscription pour les enfants non- inscrits depuis la  
rentrée scolaire 2018 dans les différents services (restaurant, Tap, accueil loisirs) :**  
**(Les dossiers seront valables pour l'année scolaire 2018/2019)**

- ↳ Les photocopies doivent être faites **avant** de procéder à l'inscription en Mairie
- La photocopie des vaccinations,
  - le n° d'allocataire CAF et le n° de sécurité sociale,
  - La photocopie d'un justificatif de domicile,
  - L'attestation d'assurance responsabilité civile ou une photocopie.
  - Le quotient familial sur justificatif (imprimé de la CAF, avis d'imposition 2018).

**Nous prenons en compte :**

- les bons vacances CAF ***pour la journée complète avec repas*** uniquement.
  - les participations des CE
- ↳ Nous pouvons délivrer sur demande des justificatifs de paiement.

**Pour tous renseignements, contacter K. GREGOIRE au 04.50.18.61.38 (accueil de loisirs),  
le Secrétaire Général de la mairie au 04.50.98.70.94 ou consulter le site de la mairie  
[www.thyez.net](http://www.thyez.net)**